



AVIS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT
SCÉNARIO DE REDÉCOUPAGE D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMISSION
SCOLAIRE DES PATRIOTES, VISANT À TRANSFÉRER LES VILLES DE BOUCHERVILLE
ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE À LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-
VICTORIN

Présenté par la Commission scolaire des Patriotes, le 2 décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	4
2.	Contexte.....	5
3.	Le rôle d'une commission scolaire selon la Loi sur l'instruction publique	6
4.	Portrait actuel du nombre d'élèves qui fréquentent les écoles de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville.....	6
5.	En quoi la situation de la CSP est-elle particulière?	8
5.1.	Provenance des élèves des écoles secondaires de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville.....	8
5.1.1.	École secondaire De Mortagne	9
5.1.2.	École secondaire du Mont-Bruno.....	9
5.1.3.	L'école orientante l'Impact	10
5.2.	Des élèves des villes touchées qui voudraient poursuivre leur scolarité à la CSP	10
5.3.	Les classes d'enseignement spécialisé au primaire et au secondaire	10
5.4.	La formation générale des adultes.....	11
5.5.	Capacité d'accueil des écoles secondaires des autres villes de la CSP	12
6.	Impacts financiers du scénario proposé par le MELS	12
6.1.	Investissements pour la Construction de nouvelles écoles secondaires à la CSP	13
6.2.	Trois écoles secondaires à moitié vides à la CSMV	14
6.3.	Un nouveau bâtiment pour la formation générale des adultes à la CSP	14
6.4.	Installation de fibre optique pour la CSMV.....	14
6.5.	Coûts de transport.....	15
6.6.	Déménagement du siège social de la CSP et de deux ateliers	15
6.7.	Hausse de taxes pour les contribuables de la CSP	15
7.	La possibilité de convenir des ententes de scolarisation extraterritoriale entre la CSP et la CSMV	16
8.	Proposition de cession d'un immeuble de la CSP à la CSMV	17
9.	Conclusion	17

Annexe 1 : Scénario francophone proposé pour la région administrative de la Montérégie	18
Annexe 2 : Capacité d'accueil des écoles secondaires de la CSP	20
Annexe 3 : Lettres d'appui	28

I. INTRODUCTION

La Commission scolaire des Patriotes (CSP) présente dans cet avis, une analyse des impacts découlant du scénario de redécoupage de son territoire proposé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ce projet propose le redécoupage d'une partie du territoire de la CSP afin de transférer les villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville à la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). Le reste du territoire ne serait pas touché et demeurerait au sein de la CSP. Aucune autre ville ne serait ajoutée à son territoire, donc aucun autre bâtiment et aucun autre élève. Cela occasionnerait une diminution du nombre d'élèves de la CSP de 31 500 à environ 28 400, selon le MELS.

À l'invitation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, qui a exprimé son ouverture et son intérêt à entendre les avis des commissions scolaires à ce sujet, la CSP a analysé la proposition du MELS en poursuivant un objectif bien précis : celui d'offrir des services de qualité et accessibles au plus bas coût possible.

Il est important de préciser que c'est dans un esprit de confiance et de collaboration que la CSP se préparait à l'éventualité d'un scénario de fusion ou de regroupement avec une ou une partie d'une autre commission scolaire. La CSP n'est donc pas défavorable à une modification du nombre total de commissions scolaires au Québec. Cependant, l'annexion des villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville à la CSMV affecterait directement les services donnés aux élèves. En effet, ce scénario créerait des problèmes sérieux au niveau de l'organisation scolaire et aurait des impacts financiers majeurs de l'ordre d'environ 100 M\$ pour les contribuables québécois.

Cette annexion extrêmement coûteuse ne permettrait assurément pas de contribuer à l'assainissement des finances publiques. Au surplus, cette nouvelle définition de territoire engendrerait des dépenses substantielles de fonds publics, sans garantie d'aucune amélioration de la qualité des services pour la population de la CSMV, tout en diminuant celle pour la population de la CSP. Cette proposition d'annexion a donc été accueillie avec étonnement et avec beaucoup de questionnements tant du côté de la CSP que de la CSMV, car elle ne faisait pas suite à une demande de cette dernière.

Dans le cadre de cette démarche d'analyse, la CSP a engagé des discussions avec la CSMV.

La CSP et la CSMV sont deux commissions scolaires présentant une taille optimale permettant aux deux organisations d'être performantes, tant au niveau administratif qu'au niveau de la réussite de leurs élèves. Il n'y a donc pas d'avantages ni d'améliorations dans la qualité des services aux élèves dans le scénario proposé par le MELS. De plus, le regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM) a unanimement résolu d'appuyer le présent avis déposé par la CSP.

La CSP souhaite collaborer en transmettant les données pertinentes, permettant une meilleure compréhension des enjeux locaux, par les autorités ministérielles. En effet, la CSP estime que le MELS ne disposait pas de plusieurs informations essentielles pour élaborer ce scénario. Avec cet avis, le MELS sera en mesure d'évaluer la pleine mesure des conséquences importantes qu'aurait ce redécoupage pour les élèves et la population du territoire de la CSP, pour la commission scolaire elle-même et pour les contribuables québécois.

Enfin, cet exercice d'analyse a par ailleurs mené les deux organisations à étudier différentes possibilités qui permettraient de maximiser les services offerts à leurs élèves. Cet avis présente donc également une proposition qui permettrait au MELS de faire des économies en termes d'ajout d'espaces pour des élèves de la CSMV.

2. CONTEXTE

Le 20 novembre dernier, les commissions scolaires du Québec ont pris connaissance d'un projet du MELS proposant une restructuration ayant pour but de réduire le nombre d'entre elles, soit de 72 à 46 (36 francophones, sept anglophones et trois à statut particulier).

Selon les récentes déclarations du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, l'objectif poursuivi par le gouvernement est de faire des regroupements de services, en fusionnant des territoires afin de permettre des économies d'échelle de façon à ce que les élèves dans leur classe aient accès à plus de services.

Enfin, lors de la présentation des projets de fusions et de redécoupage de territoire aux représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) le 19 novembre 2014, les représentants du MELS ont expliqué que les scénarios mis de l'avant reposent sur plusieurs critères. Parmi ceux-ci, celui qui apparaît avoir été considéré de façon prépondérante par le MELS pour la nouvelle délimitation des territoires de la CSMV et la CSP semble être en lien avec ceux des MRC et de l'agglomération de la ville de Longueuil.

Selon les informations disponibles, il semblerait que des exceptions au respect des territoires des MRC ont été considérées ailleurs au Québec. Par exemple, dans un des scénarios proposés, la municipalité de Saint-Donat demeure partie du territoire de la Commission scolaire des Laurentides même si elle est située dans une autre MRC associée à la Commission scolaire des Samares.

3. LE RÔLE D'UNE COMMISSION SCOLAIRE SELON LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le gouvernement procède au découpage du Québec en territoires. Une commission scolaire est instituée sur chacun de ces territoires.

Chaque commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des élèves qui relèvent de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi. Elle s'assure que les élèves qui relèvent de sa compétence reçoivent les services auxquels ils ont droit. Pour ce faire, elle établit le nombre d'écoles nécessaires aux endroits les plus appropriés et elle engage le personnel requis, afin d'offrir ces services. Elle partage les ressources financières dont elle dispose de façon équitable entre les écoles.

Les élèves relèvent de la compétence d'une commission scolaire ou d'une autre, en fonction du lieu où ils résident et non pas en fonction du lieu où se trouve l'école qu'ils fréquentent.

Ainsi, lorsqu'une ville est transférée d'une commission scolaire à une autre, tous les bâtiments qui s'y trouvent sont également transférés. Pour ce qui est des élèves, cependant, seuls ceux qui résident dans ladite ville sont transférés. Les élèves qui résident dans d'autres villes, même s'ils fréquentent une des écoles transférées, ne sont pas transférés. Ces élèves doivent être scolarisés par leur commission scolaire, dans une autre école située sur son territoire.

Cependant, la LIP donne la possibilité aux commissions scolaires de conclure des ententes de scolarisation extraterritoriale. Dans l'esprit de la LIP, il s'agit d'une exception pour des cas particuliers, qui permet à une commission scolaire de scolariser un élève qui ne réside pas sur son territoire.

4. PORTRAIT ACTUEL DU NOMBRE D'ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT LES ÉCOLES DE BOUCHERVILLE ET SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Selon les données du 30 septembre 2014, il y a 8 061 élèves inscrits à la formation générale des jeunes ainsi que 207 élèves déclarés à temps plein à la formation générale des adultes dans les écoles des deux villes.

Écoles	Nombre d'élèves au 30-09-2014	Total
Écoles primaires de Saint-Bruno	1 509	
Écoles primaires de Boucherville	2 699	
Total des écoles primaires :		4 208 élèves
École secondaire du Mont-Bruno	1 613	
École secondaire De Mortagne	2 062	
École orientante l'Impact:	178	
Total des écoles secondaires :		3 853 élèves
Formation générale des adultes		207
Grand total :		8 268 élèves

Toutefois, il faut préciser que ces 8 268 élèves n'habitent pas tous les villes de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville. En fait, 5 661 élèves ont leur domicile dans l'une de ces deux villes.

Selon les données au 30 septembre 2014, ce scénario amènerait plutôt une diminution pour la CSP de 31 522 à 25 861 élèves.

Ces deux villes comptent 18 des 77 bâtiments appartenant à la CSP :

- 10 écoles primaires
- trois écoles secondaires
- un point de service du Centre de formation du Richelieu (formation générale des adultes, deux immeubles)
- les deux immeubles du centre administratif et deux ateliers du Service des ressources matérielles
- un bâtiment excédentaire.

5. EN QUOI LA SITUATION DE LA CSP EST-ELLE PARTICULIÈRE?

5.1. PROVENANCE DES ÉLÈVES DES ÉCOLES SECONDAIRES DE BOUCHERVILLE ET SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

La CSP est composée de 21 villes et a 9 écoles secondaires, auxquelles s'ajoutent une école établie aux fins d'un projet particulier (École d'éducation internationale) et une école scolarisant les élèves du Centre jeunesse de la Montérégie (École le Tremplin).

Puisqu'il n'y a pas d'école secondaire dans chaque ville, comme c'est le cas au primaire, une grande majorité des élèves doivent se rendre dans une autre ville pour fréquenter leur école secondaire. De plus, à la CSP, les services offerts à plus du tiers des élèves du secondaire sont concentrés dans les écoles secondaires De Mortagne à Boucherville et du Mont-Bruno à Saint-Bruno-de-Montarville, soit les deux plus grandes écoles secondaires de la CSP.

En effet, les élèves du régulier qui fréquentent ces deux écoles proviennent en majorité de cinq autres villes qui, dans le projet proposé, demeureront au sein de la CSP (Saint-Basile-le-Grand, Chambly, Carignan, Sainte-Julie, Saint-Amable). Ces deux écoles accueillent également des élèves inscrits dans des projets pédagogiques particuliers (sport-études, éducation internationale), provenant de plusieurs autres villes de la CSP.

La troisième école secondaire visée par le scénario de redécoupage est située à Boucherville. Il s'agit de l'école orientante l'Impact qui répond aux besoins des élèves en questionnement face à leur cheminement scolaire qui sont intéressés à se diriger vers la formation professionnelle. Ce sont des élèves à risque élevé de décrochage pour lesquels une offre de services adaptés a été développée. Elle accueille des élèves de toutes les villes de la CSP.

Par conséquent, seulement 52 % des élèves de l'école secondaire De Mortagne habitent à Boucherville ou à Saint-Bruno-de-Montarville, 23 % des élèves de l'école secondaire du Mont-Bruno habitent à Saint-Bruno-de-Montarville et 15 % des élèves de l'école orientante l'Impact habitent l'une des deux villes concernées.

5.1.1. École secondaire De Mortagne

Provenance	Nombre d'élèves au 30-09-2014	Proportion
Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville	1 074	52 %
Autres villes de la CSP	838	41 %
Sport-études territoire CSMV	92	4 %
Sport-études territoires autres CS	58	3 %
Total	2 062	100 %

- Total des élèves de l'école secondaire De Mortagne qui n'habiteraient pas le territoire de la CSMV : 838 élèves, soit 41 %.

5.1.2. École secondaire du Mont-Bruno

Provenance	Nombre d'élèves au 30-09-2014	Proportion
Saint-Bruno-de-Montarville	378	23 %
Boucherville	17	1 %
Carignan et Chambly	435	27 %
Saint-Basile-le-Grand	476	30 %
Sainte-Julie	199	12 %
Autres villes	108	7 %
Total	1 613	100 %

- Total des élèves de l'école secondaire du Mont-Bruno qui n'habiteraient pas le territoire de la CSMV : 1 218 élèves, soit 76 %.

5.1.3. L'école orientante l'Impact

Provenance	Nombre d'élèves au 30-09-2014	Proportion
Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville	27	15 %
Autres villes	151	85 %
Total	178	100 %

5.2. DES ÉLÈVES DES VILLES TOUCHÉES QUI VOUDRAIENT POURSUIVRE LEUR SCOLARITÉ À LA CSP

Par ailleurs, plusieurs élèves résidant à Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville fréquentent des écoles situées dans d'autres villes de la CSP. À titre d'exemple des élèves du primaire fréquentent actuellement des classes d'enseignement spécialisé situées à Sainte-Julie, tandis que des élèves du secondaire fréquentent l'École d'éducation internationale à McMasterville au secondaire. Selon le scénario proposé, tous ces élèves ne pourraient plus fréquenter leur école et devraient être dorénavant scolarisés dans les écoles de la CSMV.

Ainsi, 411 élèves de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville ne pourraient plus fréquenter l'École d'éducation Internationale à McMasterville. C'est sans compter tous les élèves présentement au primaire (élèves en 5^e année) qui ne pourraient plus fréquenter cette école à compter de l'année scolaire 2016-2017.

5.3. LES CLASSES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Des 31 522 élèves de la CSP, près de 20 % sont des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Parmi eux, 71 % sont intégrés dans des classes ordinaires. Toutefois, afin de mieux répondre aux besoins importants de certains d'entre eux, la CSP a un total de 113 classes d'enseignement spécialisé au primaire et au secondaire.

Ainsi, 31 élèves HDAA fréquentent des classes d'enseignement spécialisé situées dans les écoles primaires de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville, mais n'habitent pas ces villes.

Précisons que la CSP vit une situation de croissance depuis les dernières années. Cinq écoles primaires ont été construites (ou agrandies) depuis quatre ans. Des demandes pour des écoles supplémentaires sont toujours à l'étude au MELS. Le nombre de locaux au primaire est donc limité et la capacité d'accueil est atteinte dans la quasi-totalité des secteurs du territoire de la Commission scolaire.

Il y aurait donc sept classes d'enseignement spécialisé à relocaliser dans les autres écoles primaires de la CSP. Or, dans le contexte de croissance que connaît la CSP, il serait possible à court terme de trouver l'espace supplémentaire dans les écoles primaires des autres villes, mais il ne s'agirait que d'une solution temporaire. À moyen terme, l'espace nécessaire serait insuffisant.

Pour leur part, les écoles secondaires De Mortagne et du Mont-Bruno accueillent des élèves inscrits dans 34 classes d'enseignement spécialisé. Ces élèves proviennent de presque toutes les autres 19 municipalités. De plus, ces écoles accueillent les deux seuls points de service pour les élèves ayant un trouble relevant de la psychopathologie (TRP).

École secondaire De Mortagne

15 classes d'enseignement spécialisé et 1 service TRP

173 élèves HDAA dont seulement 61 résident à Saint-Bruno-de-Montarville ou à Boucherville

112 élèves devraient être relocalisés dans les écoles secondaires restantes du territoire pour répondre à leurs besoins. Ce qui vient réduire d'autant la capacité d'accueil des écoles secondaires indiquées à l'annexe 2

École secondaire du Mont-Bruno

19 classes d'enseignement spécialisé et 1 service TRP

228 élèves HDAA dont seulement 32 résident à Saint-Bruno ou à Boucherville

196 élèves devraient être relocalisés dans les écoles secondaires restantes du territoire pour répondre à leurs besoins. Ce qui vient réduire d'autant la capacité d'accueil des écoles secondaires indiquées à l'annexe 2

5.4. LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Jusqu'à maintenant, le MELS n'a pas considéré le secteur adulte dans les données présentées avec le scénario de regroupement des commissions scolaires. Le centre de formation générale des adultes de la CSP (Centre de formation du Richelieu) comporte trois centres de formation, soit à Saint-Bruno-de-Montarville, Varennes et Beloeil. Un 4^e point de service est également situé à Chambly dans une bâtisse louée.

Le centre de formation situé à Saint-Bruno-de-Montarville constitue le plus important point de service de la Commission scolaire pour les élèves adultes de son territoire. Ce centre de formation est fréquenté par 365 élèves, soit l'équivalent de 207 élèves

déclarés à temps plein. La capacité d'accueil des autres points de service ne permettrait pas d'accueillir ces élèves.

5.5. CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉCOLES SECONDAIRES DES AUTRES VILLES DE LA CSP

Selon les données du 30 septembre 2014, 9 938 élèves fréquentent les écoles secondaires de la CSP. De ce nombre, 1 665 résident à Saint-Bruno-de-Montarville et à Boucherville.

En transférant les écoles secondaires des villes de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville à la CSMV, il resterait 7 828 élèves, provenant des 19 autres villes, à scolariser dans les écoles secondaires restantes. Étant donné la situation de croissance de la CSP, le nombre prévu d'élèves au secondaire en 2016-2017, selon les estimations du MELS, sera de 8 031 élèves. La capacité d'accueil totale des écoles secondaires est évaluée à 7 583 places.

L'analyse¹ de la capacité d'accueil des écoles secondaires restantes et l'analyse des prévisions de l'effectif scolaire (élèves), appuyée sur les prévisions démographiques du MELS, démontrent sans équivoque que dès l'année scolaire 2016-2017, il manquerait 640 places-élèves. Deux ans plus tard, soit en 2018-2019, c'est 1 341 places-élèves qui seraient manquantes. Le nombre de places manquantes passerait à plus de 2 300 en 2021-2022.

6. IMPACTS FINANCIERS DU SCÉNARIO PROPOSÉ PAR LE MELS

Nous sommes bien conscients et comprenons que l'objectif du MELS, en proposant ce scénario de redécoupage, est, comme pour les autres scénarios à travers la province, de générer des économies d'échelle dans l'organisation des services et d'offrir des services encore meilleurs aux élèves des deux commissions scolaires. Bref, d'offrir des services de qualité et accessibles à tous les élèves au plus bas coût possible.

Or, nous ne voyons pas comment ce scénario permettrait de réaliser les économies souhaitées. Pire, il engendrerait des dépenses à court terme d'au moins 50 M\$ pour le MELS. À moyen terme, c'est environ 100 M\$ de fonds publics qui devront être dépensés.

En effet, selon un rapport d'experts² rendu public en mai dernier, la CSP et la CSMV sont, à l'heure actuelle, des commissions scolaires de taille semblable et qui ont le

¹ Annexe 2 : Capacité d'accueil des écoles secondaires

² MELS, Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires, mai 2014.

nombre d'élèves jugé optimal pour organiser les services avec les meilleures économies d'échelle possible, soit, entre 30 000 et 35 000 élèves.

Les maires des deux villes touchées ne voient pas le bien-fondé derrière ce scénario, que ce soit pour les élèves eux-mêmes ou les citoyens en général. Il n'y a pas une augmentation de service, ni une amélioration dans l'efficacité de ces services. Les maires sont en faveur du maintien de leur ville à l'intérieur de la CSP. Les maires d'autres villes se sont également prononcé en faveur de ce maintien; les lettres d'appui se trouvent à l'annexe 3.

6.1. INVESTISSEMENTS POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉCOLES SECONDAIRES À LA CSP

Tel qu'expliqué précédemment, en transférant les villes de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville ainsi que les 18 bâtiments qu'elles contiennent à la CSMV, tous les élèves qui s'y trouvent présentement ne sont pas automatiquement transférés. Seuls les élèves qui habitent ces deux villes sont transférés. Ainsi, 2 207 des élèves du secondaire qui fréquentent présentement ces écoles, devraient fréquenter une autre école de la CSP parce qu'ils n'habitent pas les deux villes transférées à la CSMV.

Bien que la CSP devrait revoir le plan de répartition de ses élèves dans ses écoles secondaires, elle devrait tout de même construire une, ou même deux, nouvelles écoles secondaires pour accueillir tous ses élèves, car il y aurait un manque de places disponibles pour scolariser l'ensemble des élèves déplacés et les nouveaux qui s'ajouteraient. Avec les écoles secondaires De Mortagne et du Mont-Bruno, la CSP serait en mesure d'accueillir ces élèves additionnels au secondaire. Elle ne le pourrait plus sans ces deux écoles. Comme le démontrent les analyses de capacité d'accueil à l'annexe 2, les sept autres écoles secondaires de la CSP ne seraient pas suffisantes pour répondre aux besoins.

Voici un aperçu des investissements qui seraient requis en fonction du nombre d'élèves et selon les normes en termes de capacité d'accueil établies par le MELS

- Ajout d'une première école secondaire de 1 500 élèves : 52 M\$;
- Ajout d'une deuxième école secondaire de 1 000 élèves : 40 M\$;

Il faudrait prévoir un délai de 2½ à 3 ans pour concrétiser ces projets, à partir du moment où le MELS autoriserait la CSP à construire une nouvelle école secondaire.

Des investissements supplémentaires seraient requis pour transformer des écoles secondaires qui accueillent actuellement des élèves de la 1^{re} à la 3^e secondaire. En effet, il faudrait, notamment construire des laboratoires pour accueillir des élèves des 4^e et 5^e secondaires afin de satisfaire aux exigences du programme technique du MELS. Nous évaluons les investissements à près de 5 M\$.

Enfin, la superficie d'une école de 1 000 élèves est d'au minimum 13 461 m². La superficie de terrain requise pour une école de cette dimension est au minimum de 45 000 m². La CSP ne possède pas de terrains assez grands pour construire des écoles secondaires. Selon les règles budgétaires du MELS, les villes doivent céder gracieusement aux commissions scolaires le terrain sur lequel sera construite une école. La CSP devrait alors entreprendre des démarches avec les villes de son territoire pour obtenir des terrains avec de telles superficies.

6.2. TROIS ÉCOLES SECONDAIRES À MOITIÉ VIDES À LA CSMV

La CSMV recevrait trois écoles secondaires pouvant accueillir 5 522 élèves³, mais avec moins de la moitié des élèves qui s'y trouvaient l'année précédente. À l'inverse, la CSP se retrouverait avec 2 207 élèves sans école secondaire. L'école secondaire du Mont-Bruno serait la plus affectée puisqu'elle serait vidée de 76 % de ses élèves.

La CSMV devrait assurer l'entretien de deux grandes écoles secondaires, dont l'une sera à moitié vide et l'autre au trois quarts. Il serait alors très coûteux pour la CSMV d'entretenir des immeubles si peu occupés.

6.3. UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES À LA CSP

Une autre conséquence importante résultant de ce scénario touche directement la formation générale des adultes. Le principal point de service de la formation générale des adultes est situé à Saint-Bruno-de-Montarville. Donc, la CSP devrait assurément se doter de nouvelles installations pour continuer à offrir les services qu'elle est dans l'obligation d'offrir aux adultes, soit par la construction d'un nouvel immeuble ou la location d'espaces, car, comme mentionné précédemment, la population du territoire de la CSP est en croissance et la CSP n'aurait donc aucun immeuble de disponible. Dans les deux cas, il s'agit de dépenses substantielles pour le MELS et les fonds publics.

6.4. INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE POUR LA CSMV

La CSMV devrait nécessairement relier les écoles de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville à son réseau de fibre optique. Idéalement, cette réunion des réseaux se ferait à partir de l'école secondaire De Mortagne. Sans compter les dépenses liées à l'expertise et aux droits de passage, il faut compter environ 10 000 \$ par kilomètre. Cette réorganisation engendrerait des dépenses supplémentaires pouvant facilement atteindre 200 000 \$.

³ Capacité des écoles : De Mortagne 3 060 élèves, du Mont-Bruno 2 162 élèves, orientante l'Impact 300 élèves.

6.5. COÛTS DE TRANSPORT

Les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville ne sont pas dotées du même réseau de transport public que les autres villes de l'actuel territoire de la CSMV. Un service de transport scolaire supplémentaire devra probablement être organisé pour permettre aux élèves des villes du territoire actuel de la CSMV de fréquenter les écoles de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville et aux élèves de ces deux villes de fréquenter les autres écoles de la CSMV.

6.6. DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE LA CSP ET DE DEUX ATELIERS

Il faudrait déménager le siège social de la CSP parce qu'il est situé à Saint-Bruno-de-Montarville et que la Loi⁴ prévoit que le siège social d'une commission scolaire doit être situé sur son territoire. La CSP ne possède pas de bâtiment excédentaire ailleurs sur son territoire qui réponde aux besoins requis. La construction d'un autre siège social représenterait donc un investissement similaire à celui du coût de construction d'une école primaire, soit de 7 à 10 M\$. Alternativement, la location d'un bâtiment représenterait aussi un coût important qui est évalué au minimum à 375 000 \$ par année.

Par ailleurs, les écoles De Mortagne et du Mont-Bruno hébergent deux des trois ateliers du Service des ressources matérielles de la CSP. Ces ateliers devraient être déménagés dans d'autres écoles de la Commission scolaire afin que la CSP soit toujours en mesure d'assurer l'entretien de ses immeubles. L'aménagement d'ateliers engendrerait des dépenses d'environ 1 M\$.

6.7. HAUSSE DE TAXES POUR LES CONTRIBUABLES DE LA CSP

Selon les règles actuellement en vigueur, cette modification de territoire se traduirait par une hausse substantielle de taxe scolaire pour les résidents du territoire proposé pour la CSP dans le scénario du MELS. En effet, nous avons fait une simulation⁵ afin d'estimer l'impact sur le taux de taxe 2014-2015 pour les résidents du futur territoire de la CSP.

Ainsi, en 2014-2015 le taux de taxe des contribuables résidentiels de la nouvelle CSP aurait été de 0,24271 \$ par 100 \$ d'évaluation au lieu de 0.20019 \$ par 100 \$ d'évaluation. Le retrait des villes de Boucherville et St-Bruno-de-Montarville ferait

⁴ *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q., c. 1-13.3., article 115

⁵ Si la perte des élèves de Boucherville et Saint-Bruno était effective dès le 30 septembre 2012 (le produit maximal de la taxe (PMT) est calculé sur le nombre d'élèves de l'année précédente). Cette hypothèse a été faite afin de limiter la protection contre la décroissance. Le calcul du PMT prévoit une protection contre la décroissance si celle-ci excède 1 %. La péréquation de 2014-2015 aurait été la même que celle de l'actuelle CSP, soit 901 697 \$.

augmenter le taux de taxe des résidents de la nouvelle CSP d'au moins 20 %, et ce pour une baisse de service, car la future CSP devrait réduire ses services en raison de la baisse du nombre d'élèves.

7. LA POSSIBILITÉ DE CONVENIR DES ENTENTES DE SCOLARISATION EXTRATERRITORIALE ENTRE LA CSP ET LA CSMV

Comme mentionné précédemment, la LIP permet aux commissions scolaires de conclure des ententes extraterritoriales dans le cas de situations particulières. Avec le scénario proposé par le MELS nous estimons que les parents de près de 3 000 des élèves de la CSP et de la CSMV feraient une demande d'entente extraterritoriale avec la commission scolaire voisine pour ne pas avoir à changer d'école ou, dans le cas d'élèves présentement au primaire, pour pouvoir, dans le futur, être inscrits dans une école de la CSP, telle que l'École d'éducation internationale.

Or, même si la CSMV acceptait que certains de ses nouveaux élèves soient scolarisés à la CSP, celle-ci donnerait priorité aux élèves de son propre territoire lors des inscriptions à cette école et n'accepterait des élèves de la CSMV que par la suite.

Pour la CSP cela représente près de 10 % du nombre total de ses élèves. À ce compte, la notion de territoire de la CSP perdrait tout son sens.

La gestion d'un nombre aussi élevé de demandes ne se traduirait pas par une meilleure accessibilité aux services à un moindre coût. Au moment où le gouvernement invite les organismes gouvernementaux à réduire la bureaucratie et à alléger leur structure, cela aurait un effet contraire dans ce cas-ci. Les ententes extraterritoriales sont annuelles, elles doivent être traitées individuellement, la gestion de 3 000 demandes deviendrait une tâche administrative très lourde.

Il faut aussi ajouter que ces ententes, si elles devaient être accordées, n'auraient de sens que pour les élèves qui ont commencé à fréquenter une école de Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville. Pour tous les autres, à moins d'exception, il faudrait quand même les scolariser sur le nouveau territoire de la CSP et, comme démontré précédemment, cela entraînerait des coûts de construction d'écoles.

En redéfinissant le territoire ainsi, les élèves et les contribuables de la CSP seront grandement perdants, de même que l'ensemble de la population du Québec, en raison d'impacts financiers majeurs. En effet, le gouvernement ne peut accorder 50 M\$ à court terme et 100 M\$ à moyen terme pour construire ou modifier des écoles.

8. PROPOSITION DE CESSION D'UN IMMEUBLE DE LA CSP À LA CSMV

Ce projet de redécoupage des territoires de la CSP et de la CSMV a amené les deux directeurs généraux à étudier différentes avenues pour offrir des services de qualité accessibles au plus bas prix possible pour les élèves des deux territoires.

Ainsi, la CSP pourrait envisager de céder à la CSMV un immeuble excédentaire qui lui appartient, mais qui est situé sur le territoire de la CSMV.

9. CONCLUSION





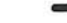
Il est important de rappeler que les représentants des deux organisations partagent les objectifs annoncés par le Ministre et sont également d'avis que les regroupements devraient permettre d'améliorer l'efficacité du réseau de l'éducation. Cependant, le scénario proposé, qui concerne la CSP, ne va pas dans ce sens.

La CSP et la CSMV sont convaincues que ce scénario ne permettrait pas d'améliorer la qualité et l'efficacité des services aux élèves. Après une analyse en profondeur qui met en lumière les nombreuses conséquences négatives qu'engendrerait ce scénario, la CSP demande au Ministre de maintenir son territoire actuel.

10. ANNEXE I : SCÉNARIO FRANCOPHONE PROPOSÉ POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

SCÉNARIO FRANCOPHONE PROPOSÉ POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE (16)

Légende

Commission scolaire francophone		des Trois-Lacs (869)
Municipalité		Hudson, V
Municipalité régionale de comté		71
Région administrative		
Scénario francophone proposé		16-01

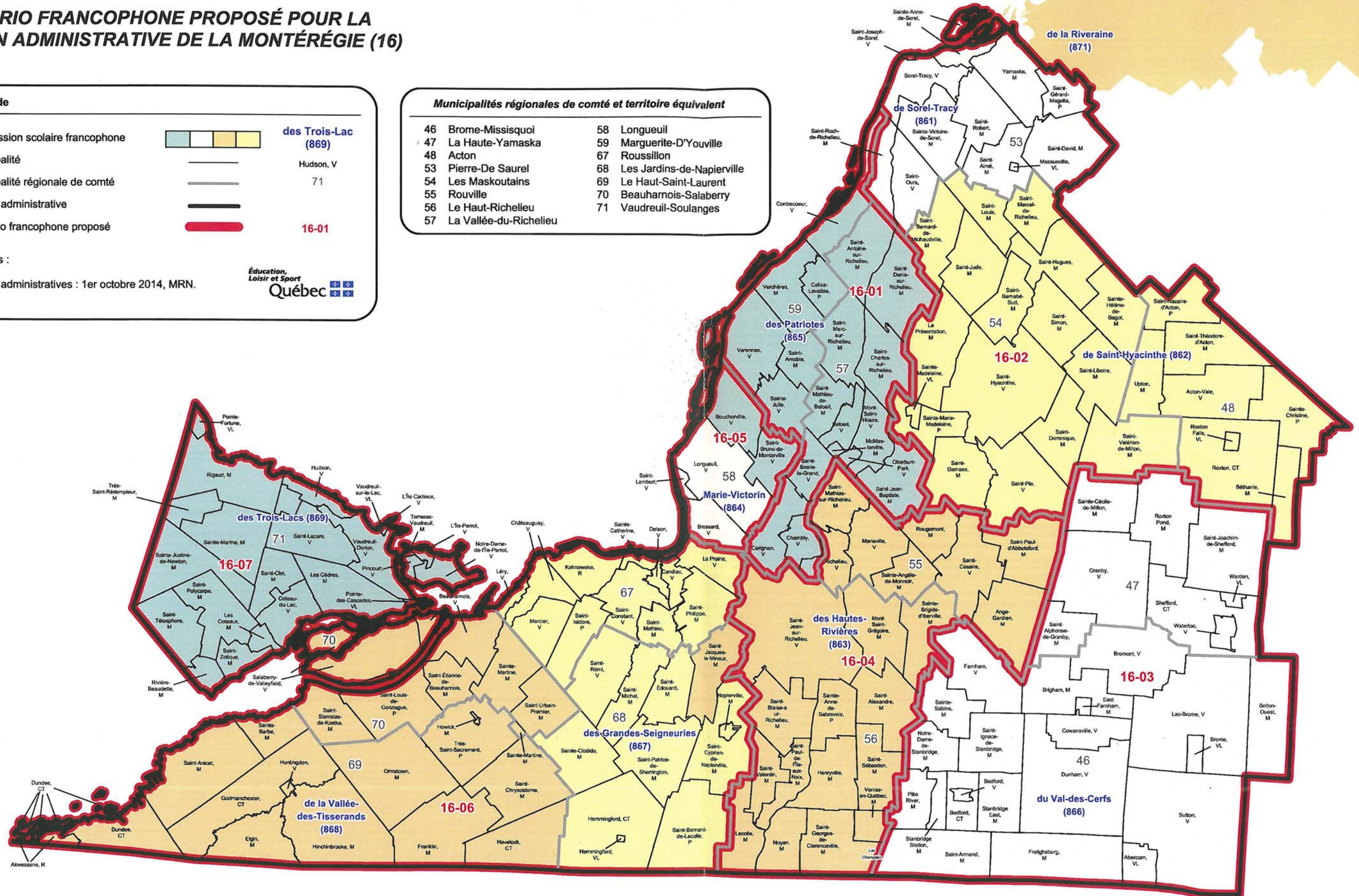
Sources :

Limites administratives : 1er octobre 2014, MRN.



Municipalités régionales de comté et territoire équivalent

46 Brome-Missisquoi	58 Longueuil
47 La Haute-Yamaska	59 Marguerite-D'Youville
48 Acton	67 Roussillon
53 Pierre-De Saurel	68 Les Jardins-de-Napierville
54 Les Maskoutains	69 Le Haut-Saint-Laurent
55 Rouville	70 Beauharnois-Salaberry
56 Le Haut-Richelieu	71 Vaudreuil-Soulanges
57 La Vallée-du-Richelieu	



11. ANNEXE 2 : CAPACITÉ D'ACCUEIL DES ÉCOLES SECONDAIRES DE LA CSP



RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE AU SECONDAIRE 2014-2015 SELON LE PROJET D'ANNEXION DES VILLES DE BOUCHERVILLE ET DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE PAR LE MELS

	Effectif scolaire Commission scolaire des Patriotes (CSP)					Impact de l'effectif scolaire projeté pour la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) (villes de Boucherville et de Saint-Bruno-de-Montarville)				Effectif scolaire autre que CSP et CSMV
	CSP 15 oct. 2014	Cl. spéc. ¹	Élèves ²	Sport-études	Total	Sport-études CSP vers CSMV	Sport-études Territoire CSMV	Élèves	Total	Sport-études
I. Écoles secondaires conservées par la CSP										
École sec. Polybel	1182	145	1436	39	1620			15	15	
École sec. de Chambly	592	123	1030	23	1176					
École sec. Ozias-Leduc	1430	84	1381	20	1485			33	33	
École sec. François-Williams	236	65	398	27	490					
École sec. du Grand-Coteau	660	82	866	146	1094			4	4	
École sec. le Carrefour	647	57	691	127	875			1	1	
École d'éducation Internationale	1248		998 ³		998			411	411	
École sec. le Tremplin	90		90		90					
2. Écoles secondaires annexées à la CSMV										
École sec. du Mont-Bruno	1613							395	395	
École sec. De Mortagne	2062					295	92	779	1166	58
École orientante l'Impact	178							27	27	
TOTAL :	9938	556	6890	382	7828	295	92	1665	2052	58

¹ Les élèves en classes spécialisées ont été relocalisés dans leur école de secteur selon leur ville d'appartenance.

² Les élèves de la CSP, à l'exception des élèves en projet pédagogique particulier, ont été relocalisés dans leur école de secteur selon leur ville d'appartenance (programme d'études internationales, concentration anglais, sports et arts-études/musique).

³ Les élèves du programme d'éducation internationale à l'école secondaire De Mortagne, autres que ceux résidant à Boucherville ou Saint-Bruno-de-Montarville, ont été ramenés à l'École d'éducation Internationale.

SYNTHÈSE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DES ÉCOLES SECONDAIRES PAR SECTEUR

Commission scolaire

des Patriotes

Tableau 1

- (1) Tous les projets d'immobilisations autorisés qui augmentent la capacité d'accueil d'un secteur ou d'une école doivent être inscrits même si la fin des travaux est prévue dans une année scolaire subséquente.
- (2) Le nom des secteurs doit correspondre à celui identifié dans les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire.

Secteur (2)		Nom du bâtiment	2014-2015 (1)
No	Nom		Capacité d'accueil (places-élèves)
C	Varenes	le Carrefour	986
E	Saint-Amable	François-Williams	377
F	Chambly	de Chambly	870
J	Sainte-Julie	du Grand-Coteau	797
N	Beloil	Polybel	1790
R	Mont-Saint-Hilaire	Ozias-Leduc	1487
U	McMasterville	École d'éducation Internationale	1276

ANALYSE DES PRÉVISIONS DE L'EFFECTIF SCOLAIRE PAR SECTEUR

Il y a 9 tableaux à remplir pour l'analyse par secteur.

Neuf tableaux additionnels peuvent être ajoutés en cliquant sur le bouton « Ajouter tableaux ».

Entrer les prévisions ministérielles de l'effectif scolaire pour le secteur analysé, les EHDAAs intégrés ainsi que la capacité d'accueil des écoles (places).

Analyse des prévisions de l'effectif scolaire par secteur (secondaire)

Tableau 1

Commission scolaire <u>des Patriotes</u>				
Secteur (nom et numéro) <u>A - Contrecoeur (données incluses dans le secteur suivant)</u>				
	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014 ==>	0	0	0	0
2014-2015 ==>	0	0	0	0
2015-2016 ==>	0	0	0	0
2016-2017 ==>	127	0	0	-127
2017-2018 ==>	194	0	0	-194
2018-2019 ==>	257	0	0	-257
2019-2020 ==>	341	0	0	-341
2020-2021 ==>	341	0	0	-341
2021-2022 ==>	341	0	0	-341
2022-2023 ==>	341	0	0	-341
2023-2024 ==>	341	0	0	-341

Tableau 2

Secteur (nom et numéro) <u>École secondaire le Carrefour</u>				
<u>A - Contrecoeur + C - Varennes + D - Verchères et Calixa-Lavallée</u>				
	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014 ==>	0	0	0	0
2014-2015 ==>	0	0	0	0
2015-2016 ==>	0	0	0	0
2016-2017 ==>	1109	986	29	-152
2017-2018 ==>	1200	986	29	-243
2018-2019 ==>	1320	986	29	-363
2019-2020 ==>	1402	986	29	-445
2020-2021 ==>	1433	986	29	-476
2021-2022 ==>	1457	986	29	-500
2022-2023 ==>	1451	986	29	-494
2023-2024 ==>	1428	986	29	-471

Tableau 3

Secteur (nom et numéro)		École secondaire François-Williams E - Saint-Amable			
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014	==>	0	0	0	0
2014-2015	==>	0	0	0	0
2015-2016	==>	0	0	0	0
2016-2017	==>	598	377	11	-232
2017-2018	==>	685	377	11	-319
2018-2019	==>	645	377	11	-279
2019-2020	==>	688	377	11	-322
2020-2021	==>	744	377	11	-378
2021-2022	==>	841	377	11	-475
2022-2023	==>	901	377	11	-535
2023-2024	==>	1013	377	11	-647

Analyse des prévisions de l'effectif scolaire par secteur (secondaire)

Tableau 4

Commission scolaire		des Patriotes			
Secteur (nom et numéro)		École secondaire de Chambly F - Chambly + G - Carignan			
		Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014	==>	0	0	0	0
2014-2015	==>	0	0	0	0
2015-2016	==>	0	0	0	0
2016-2017	==>	1635	870	28	-793
2017-2018	==>	1688	870	28	-846
2018-2019	==>	1805	870	28	-963
2019-2020	==>	1887	870	28	-1045
2020-2021	==>	2017	870	28	-1175
2021-2022	==>	2133	870	28	-1291
2022-2023	==>	2255	870	28	-1413
2023-2024	==>	2320	870	28	-1478

Tableau 5

Secteur (nom et numéro) <u>École secondaire Polybel</u>				
<u>H - Saint-Basile + N - Beloeil + P - St-Marc-sur-Richelieu + Q - St-Antoine-sur-Richelieu + U- McMasterville</u>				
	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014 ==>	0	0	0	0
2014-2015 ==>	0	0	0	0
2015-2016 ==>	0	0	0	0
2016-2017 ==>	1943	1790	54	-207
2017-2018 ==>	2031	1790	54	-295
2018-2019 ==>	2175	1790	54	-439
2019-2020 ==>	2259	1790	54	-523
2020-2021 ==>	2418	1790	54	-682
2021-2022 ==>	2558	1790	54	-822
2022-2023 ==>	2609	1790	54	-873
2023-2024 ==>	2623	1790	54	-887

Tableau 6

Secteur (nom et numéro) <u>École secondaire du Grand-Coteau</u>				
<u>J - Sainte-Julie</u>				
	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014 ==>	0	0	0	0
2014-2015 ==>	0	0	0	0
2015-2016 ==>	0	0	0	0
2016-2017 ==>	1387	797	32	-622
2017-2018 ==>	1542	797	32	-777
2018-2019 ==>	1452	797	32	-687
2019-2020 ==>	1430	797	32	-665
2020-2021 ==>	1398	797	32	-633
2021-2022 ==>	1373	797	32	-608
2022-2023 ==>	1296	797	32	-531
2023-2024 ==>	1232	797	32	-467

Analyse des prévisions de l'effectif scolaire pour tout le territoire de la Commission scolaire (secondaire)

Tableau 1

Commission scolaire

des Patriotes

	Prévisions de l'effectif scolaire (a)	Capacité d'accueil (places) (b)	EHDAA intégrés (places) (c)	Résultat (b - (a+c))
Observation 2013-2014 ==>	0	0	0	0
2014-2015 ==>	0	0	0	0
2015-2016 ==>	0	0	0	0
2016-2017 ==>	8031	7583	192	-640
2017-2018 ==>	8478	7583	192	-1087
2018-2019 ==>	8732	7583	192	-1341
2019-2020 ==>	8975	7583	192	-1584
2020-2021 ==>	9317	7583	192	-1926
2021-2022 ==>	9698	7583	192	-2307
2022-2023 ==>	9909	7583	192	-2518
2023-2024 ==>	10026	7583	192	-2635

12. ANNEXE 3 : LETTRES D'APPUI



Cabinet du maire

Le 2 décembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Appui à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de nos préoccupations quant à l'avenir des élèves de la Commission scolaire des Patriotes qui habitent nos villes respectives, soit Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville. En effet, en prenant connaissance du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes qui a été déposé à la rencontre des présidents et directeurs généraux membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec le 20 novembre dernier, nous constatons que votre ministère ne disposait probablement pas de toutes les informations particulières concernant les élèves qui fréquentent les écoles secondaires de nos villes.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il s'agit de trois écoles secondaires qui accueillent actuellement plus de 2 000 élèves provenant des villes voisines et qui, selon le projet proposé, demeureront au sein de la Commission scolaire des Patriotes. Ainsi, ces élèves se retrouveront sans école secondaire et selon les informations des représentants de la commission scolaire, il faudra dépenser entre 30 et 40 M\$ pour en construire une nouvelle parce que la commission scolaire ne disposera pas d'espace suffisant pour accueillir tous les élèves de son nouveau territoire. De plus, ces écoles secondaires offrent des services spécialisés à des élèves plus fragiles et vulnérables provenant de tout le territoire de la Commission scolaire des Patriotes. Il faudra donc réorganiser ces services pour les élèves de la commission scolaire ce qui se traduira en dépenses supplémentaires de fonds publics.

D'autre part, nous croyons que cette situation pour la Commission scolaire des Patriotes ne se traduira pas nécessairement en gain pour la Commission scolaire Marie-Victorin à qui la responsabilité des écoles de nos villes sera transférée. En raison de l'offre de services particulière des écoles secondaires de nos villes, ce projet de redécoupage de territoire ne permettra pas de réaliser les économies souhaitées par le gouvernement et ira à l'encontre des intérêts des élèves qui les fréquentent.

...2

En fait, la Commission scolaire des Patriotes est actuellement une commission scolaire similaire à la Commission scolaire Marie-Victorin en termes de nombre d'élèves, de services ainsi que d'efficacité et dispose d'une excellente réputation auprès de nos citoyens. D'ailleurs, les parents de nos villes sont très fiers de fréquenter les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, notamment l'École d'éducation internationale qui est située à McMasterville. Si vous redéfinissez le territoire de la Commission scolaire des Patriotes, ce sont 400 élèves de plus, qui habitent nos villes qui n'auront plus accès à leur école.

Nous tenons à ajouter que nous avons établi avec la Commission scolaire des Patriotes les bases d'un partenariat solide qui a permis de faire naître de belles réalisations profitables pour l'ensemble de nos communautés. Entre autres, un échange de terrain entre la ville de Boucherville et la Commission scolaire des patriotes a permis l'implantation de deux nouvelles patinoires à Boucherville et ce, au bénéfice des élèves de l'École secondaire de Mortagne et des citoyens de la ville de Boucherville. **Une nouvelle proposition acceptée unanimement par les élus de Boucherville et de la Commission scolaire des Patriotes vous sera prochainement soumise en vue de l'échange de terrain additionnel dans une option de rehausser nos installations sportives respectives. Le redécoupage que vous proposez remet en question cette unanimité respectueuse en plus de retarder de nouveau ce projet, voire même de l'empêcher de voir le jour en fonction des nouvelles exigences énoncées dont vous nous avez avisées en mai dernier.**

Nous souhaitons donc vous faire connaître notre appui à la démarche entreprise par la Commission scolaire des Patriotes qui vise à vous présenter une proposition dont l'objectif est de permettre la meilleure organisation des services dans le meilleur intérêt des élèves des deux commissions scolaires touchées par votre projet de redécoupage de territoire. Devant l'urgence de trouver des solutions pour retrouver l'équilibre budgétaire au Québec, la proposition présentée par la Commission scolaire des Patriotes s'avère tout à fait pertinente en raison de son impact positif sur les finances publiques, mais aussi, et tout particulièrement sur la persévérance scolaire de nos élèves et sur le développement de leur sentiment d'appartenance à leur école.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le maire,



Jean Martel



CABINET DU MAIRE

Le 2 décembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Objet : Appui à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous faire part de nos préoccupations quant à l'avenir des élèves de la Commission scolaire des Patriotes qui habitent notre ville, soit Saint-Bruno-de-Montarville. En effet, en prenant connaissance du projet de redécoupage du territoire de la Commission scolaire des Patriotes qui a été déposé à la rencontre des présidents et directeurs généraux membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec le 20 novembre dernier, nous constatons que votre ministère ne disposait probablement pas de toutes les informations particulières concernant les élèves qui fréquentent les écoles secondaires de la Commission scolaire des Patriotes.

Tout d'abord, il faut savoir qu'il s'agit de trois écoles secondaires qui accueillent actuellement plus de 2 000 élèves provenant des villes voisines de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville et qui, selon le projet proposé, demeureront au sein de la Commission scolaire des Patriotes. Ainsi, ces élèves se retrouveront sans école secondaire et selon les informations des représentants de la commission scolaire, il faudra dépenser entre 30 et 40 M\$ pour en construire une nouvelle parce que la commission scolaire ne disposera pas d'espace suffisant pour accueillir tous les élèves de son nouveau territoire. De plus, ces écoles secondaires offrent des services spécialisés à des élèves plus fragiles et vulnérables provenant de tout le territoire de la Commission scolaire des Patriotes. Il faudra donc réorganiser ces services pour les élèves de la commission scolaire ce qui se traduira en dépenses supplémentaires de fonds publics.

D'autre part, nous croyons que cette situation pour la Commission scolaire des Patriotes ne se traduira pas nécessairement en gain pour la Commission scolaire Marie-Victorin à qui la responsabilité des écoles de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville sera transférée. En raison de l'offre de services particulière des écoles secondaires de nos deux villes, ce projet de redécoupage de territoire ne permettra pas de réaliser les économies souhaitées par le gouvernement et ira à l'encontre des intérêts des élèves qui les fréquentent.

En fait, la Commission scolaire des Patriotes est actuellement une commission scolaire similaire à la Commission scolaire Marie-Victorin en termes de nombre d'élèves, de services ainsi que d'efficacité et dispose d'une excellente réputation auprès de nos citoyens. D'ailleurs, les parents de nos deux villes sont très fiers de fréquenter les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, notamment l'École d'éducation internationale qui est située à McMasterville. Si vous redéfinissez le territoire de la Commission scolaire des Patriotes, ce sont 400 élèves de plus, qui habitent nos deux villes qui n'auront plus accès à leur école.

Nous tenons à ajouter que nous avons établi avec la Commission scolaire des Patriotes les bases d'un partenariat solide, dont le siège social est établi à Saint-Bruno-de-Montarville, qui a permis de faire naître de belles réalisations profitables pour l'ensemble de nos communautés. Bien que nos deux villes soient rattachées à l'agglomération de Longueuil, vous n'êtes pas sans savoir que cette situation artificielle résulte des fusions forcées et des défusions de nos municipalités respectives. En fait, nous profitons d'une relation dynamique avec la Commission scolaire des Patriotes qui fonctionne bien avec la MRC de La Vallée-du-Richelieu et la MRC Marguerite-D'Youville.

Nous souhaitons donc vous faire connaître notre appui à la démarche entreprise par la Commission scolaire des Patriotes qui vise à vous présenter une proposition dont l'objectif est de permettre la meilleure organisation des services dans le meilleur intérêt des élèves des deux commissions scolaires touchées par votre projet de redécoupage de territoire. Devant l'urgence de trouver des solutions pour retrouver l'équilibre budgétaire au Québec, la proposition présentée par la Commission scolaire des Patriotes s'avère tout à fait pertinente en raison de son impact positif sur les finances publiques, mais aussi, et tout particulièrement sur la persévérance scolaire de nos élèves et sur le développement de leur sentiment d'appartenance à leur école.

Espérant que vous pourrez donner une suite favorable à la proposition de la Commission scolaire des Patriotes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le maire,



Martin Murray



SAINTE-JULIE

Mairie

Le 2 décembre 2014

Madame Hélène Roberge
Présidente
Commission scolaire des Patriotes
1740, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4W4
helene.roberge@csp.qc.ca

Madame,

En tant que mairesse et au nom du Conseil municipal de la ville de Sainte-Julie, l'une des villes desservies par la Commission scolaire des Patriotes (CSP), je tiens à vous apporter notre appui le plus entier afin de demander des modifications au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) face à cette restructuration.

En effet, il apparait clairement que les citoyens de Sainte-Julie ne peuvent qu'être lésés par les modifications proposées et il est de mon devoir de défendre leurs intérêts par la présente.

Rappelons que cette restructuration prévoit retirer du territoire de la CSP les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et de Boucherville et ce, pour les annexer au territoire de Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). Pour les Julievillois, ce transfert aurait des conséquences désastreuses et ce, tant sur les plans humain que financier.

Une mise en garde s'impose donc et je suis persuadée que le Ministre saura se montrer sensible face aux nombreux arguments que nous lui soumettons bien humblement afin de lui démontrer le bien-fondé de notre opposition au projet.

Les élèves en difficulté directement touchés

Précisons d'emblée que le déplacement des frontières de la CSP entrainerait des répercussions négatives importantes sur près de 3 000 élèves, dont 300 jeunes handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et 150 élèves à risque élevé de décrochage. Parmi eux, de nombreux jeunes Julievillois qui fréquentent un établissement de Boucherville ou de Saint-Bruno-de-Montarville.

.../2



Municipalité
amie des aînés



Comme c'est le lieu de résidence d'un élève qui détermine la commission scolaire qui s'occupera de lui, ces enfants devraient quitter le milieu dans lequel ils sont habitués d'évoluer et devraient également être relocalisés dans les autres écoles restantes alors que celles-ci ne disposent pas forcément des locaux nécessaires.

Résultat : plusieurs parents et élèves vivraient ainsi une grande angoisse et beaucoup d'incertitude face au maintien de la qualité des services. Il est donc fort probable que les demandes d'entente extraterritoriale se multiplieraient au sein des deux commissions scolaires concernées. En tant que mère et en tant que mairesse représentant les autres parents julievillois, je ne peux que déplorer cette situation.

Les contribuables également visés

Par ailleurs, ce ne sont pas seulement les élèves qui écoperaient de ce projet s'il voit le jour : ce sont tous les contribuables julievillois qui en subiraient les impacts négatifs.

En effet, selon les règles actuellement en vigueur, cette modification de territoire se traduirait possiblement par une hausse de taxe scolaire pour les contribuables de la CSP et ce, tout en étant associée à une baisse de service en raison de la diminution du nombre d'élèves.

Tout cela, sans compter les frais inhérents à la construction de nouvelles écoles pour accueillir tous les élèves qui seraient déplacés puisque, rappelons-le, les établissements en place n'en auraient pas la capacité. Il faudrait également déménager le siège social de la CSP, localisé à Saint-Bruno-de-Montarville. À l'heure où les corps publics mettent un point d'honneur à respecter la capacité de payer des contribuables, je doute qu'une telle décision s'inscrive dans une démarche d'optimisation des ressources.

À la lumière des faits précités, le Ministère doit tenir compte des particularités de chacune des commissions scolaires et son projet ne peut être appliqué uniformément. Je suis persuadée qu'il saura réévaluer le cas de la CSP et faire marche arrière pour le bénéfice de tous.

Dans les circonstances, Madame, je vous réitère donc notre appui et notre soutien dans la démarche que vous menez pour vous opposer à ce projet.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations les meilleures.

La mairesse,



Suzanne Roy

Le 2 décembre 2014

Adressé au/à

Ministre de l'éducation

La présidente du conseil des commissaires de la commission scolaire des Patriotes

Directeur Général de la commission scolaire des Patriotes

Députés provinciaux du territoire de la commission scolaire des Patriotes

Objet : Projet de révision du système de gouvernance en éducation : redécoupage du territoire

Le ministre Bolduc a déposé jeudi dernier un projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires.

Dans ce projet de redécoupage pour la Commission scolaire des Patriotes (CSP), les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville seraient fusionnées à la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV). En tant que parents d'élèves et membres du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ce projet nous préoccupe grandement parce qu'il aura des répercussions majeures pour nos enfants, des élèves plus fragiles et vulnérables aux changements.

L'un des impacts qui nous préoccupe touchera la grande majorité des élèves inscrits dans les 35 classes d'enseignement spécialisé des écoles secondaires de Boucherville ou Saint-Bruno-de-Montarville, soit ceux provenant d'autres villes qui demeureront sous la responsabilité de la CSP. Au total, ce sont plus de 300 élèves avec des besoins particuliers qui devront changer d'école parce qu'ils ne résideront plus sur le territoire de la commission scolaire à laquelle appartiendra leur école. Voici d'autres impacts anticipés par ce redécoupage :

- L'école secondaire De Mortagne compte des classes d'enseignement spécialisé pour le développement social et communicatif, un service pour les élèves ayant un trouble relevant de la psychopathologie, des parcours de formation axés sur l'emploi, dont le CFER, des regroupements de formation adaptés, en plus du sport-étude et du programme international. Il faudra voir à relocaliser ou à organiser différemment ces regroupements pour les élèves de la CSP qui ont besoin de ces services;
- L'école secondaire du Mont-Bruno compte des classes d'enseignement spécialisé pour le développement du langage, des regroupements pour les élèves ayant un trouble du comportement, un service pour les élèves ayant un trouble relevant de la psychopathologie, des regroupements de formation adaptés, des parcours de formation axés sur l'emploi, des classes d'enseignement spécialisé pour le développement de l'autonomie et un point de service Répit. Là aussi, il faudra voir à relocaliser ou à organiser différemment ces services pour les élèves des autres villes de la CSP;
- L'école orientante l'Impact serait aussi visée par ce redécoupage. Cette école à vocation pré-DEP située dans le vieux Boucherville accueille plus de 178 élèves dont seulement 14 % habitent Boucherville ou Saint-Bruno;

- La stabilité étant un facteur de protection, ce mouvement pourrait avoir des répercussions importantes sur la réussite de ces élèves, d'autant plus que certains se retrouvaient peut-être loin de leur domicile;
- Depuis des années, la CSP travaille à mettre en place et à développer un continuum de services souple et varié pour répondre le mieux possible aux besoins des élèves;
- Le territoire proposé ne sert pas le meilleur intérêt des élèves ;
- La CSP, en voyant diminuer substantiellement sa clientèle, voit sa marge de manœuvre réduire considérablement. Ainsi, elle n'aura plus les moyens de bonifier les services aux élèves HDAA à la même hauteur. Rappelons que la CSP ajoute 9 millions de dollars (9 000 000\$) de plus en services aux HDAA, annuellement, par rapport aux allocations versées par le ministère. Une diminution de clientèle se traduira assurément par une diminution de financement, donc de services.

Nous exprimons donc, en tant que parents d'élèves et membres du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, notre très grande inquiétude face au projet de territoire proposé par le Ministre pour nos enfants.



Steve Bernier,

Président du comité CSEHDAA de la commission scolaire des Patriotes



Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du RCSM tenue le jeudi 27 novembre 2014 :

Considérant le dépôt par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une carte proposant de faire passer de 9 à 7 le nombre de commissions scolaires en Montérégie;

Considérant la volonté des commissions scolaires de la Montérégie de contribuer à l'équilibre des finances publiques;

Considérant que le découpage proposé affecte substantiellement l'intégrité territoriale des commissions scolaires actuelles pour coller à la réalité des territoires administratifs des villes et des MRC, ne respectant pas toujours les bassins d'alimentation naturelle des établissements scolaires, particulièrement au secondaire;

Considérant que ce projet compromet sérieusement la stabilité et la continuité dans l'offre des services éducatifs, pour plusieurs élèves du secondaire, en septembre 2016, notamment sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que les commissions scolaires doivent prendre le temps de consulter les acteurs immédiats et les partenaires, et d'analyser les impacts en matière de coûts et de services aux élèves d'une telle proposition dans leurs milieux respectifs;

Considérant qu'aucune étude n'a été déposée par le ministre sur les économies anticipées par les regroupements proposés en lien avec les impacts sur l'organisation des services aux élèves et leur réussite éducative;

Considérant que le niveau des dépenses administratives des commissions scolaires de la Montérégie est autour de 4%;

Considérant que le ministre s'est dit ouvert à accueillir des propositions qui contribueraient à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'efficience et de saine gestion des finances publiques;

Considérant que les analyses de la Commission scolaire des Patriotes démontrent que les coûts liés au scénario proposé pour cette commission dépassent les économies anticipées pour tout le Québec;

Il est résolu, au nom des élèves et d'une saine gestion des finances publiques :

De demander à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) d'intercéder auprès du ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport afin d'obtenir de sa part les analyses mesurant les impacts des fusions proposées sur les économies anticipées et les services aux élèves;

De demander au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport d'accueillir les propositions de modifications des commissions scolaires membres du regroupement des commissions scolaires de la Montérégie (RCSM);

D'appuyer l'avis que la Commission scolaire des Patriotes déposera au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Cette résolution a été proposée par M. Pierre Boudreau, vice-président de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, reading "Andrée Bauchard". The signature is written in a cursive, flowing style.